Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260706-076_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 01/07/2026 Affiché le : 09/07/2026	L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à vingt heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : QUINQUET Héloïse, FLOC'H Hélène **Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, FLOC'H Hélène à DELAUNAY Yvane **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°076.26

➢ **Objet - Commande de point à temps automatique (PATA) 2026**

Monsieur BOITEAU informe que par délibération n°017.25 du 24 mars 2025, le conseil municipal a approuvé les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la rénovation des chaussées communales et intercommunales par point à temps automatique (PATA) et a autorisé Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement dont Vallons de Haute Bretagne Communauté est le coordonnateur.
L'entreprise EUROVIA Bretagne de Rennes (35) est titulaire du marché.
Ainsi, afin de procéder à l'entretien de la voirie, la commune passe commande chaque année d'une prestation de fourniture, de fabrication, de transport et de mise en œuvre de béton bitumeux à l'émulsion, et de réalisation d'enduit superficiel auprès d'EUROVIA.
Compte tenu des conditions météorologiques prégnantes depuis l'entretien effectué en 2025, (neige, verglas, canicule, précipitations orageuses), et de l'importance d'entretenir régulièrement la voirie, il est proposé au conseil municipal de passer une commande plus importante qu'en 2025.

Considérant l'avis favorable de la commission « urbanisme, patrimoine bâti, voirie et espaces verts »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour), décide :

- de valider le montant de la commande, à hauteur de 31494,10 euros HT, soit 37792,92 euros TTC. Il est précisé que ce montant est inscrit au budget,
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE SAINT-SENOUX 35580